

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DU 1087 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine public communal à Maurecourt (78).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

Vu la demande du Cabinet de géomètres-experts COGERAT présentée au nom de Madame Lucienne LAINE ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris propose de procéder à la délimitation de la parcelle communale cadastrée AH-55, sise Les Basses Vignes à Maurecourt (Yvelines), conformément au plan annexé à la présente délibération, et de l'autoriser à signer l'arrêté de délimitation unilatérale correspondant ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : La délimitation de la parcelle communale cadastrée AH-55, sise Les Basses Vignes à Maurecourt (Yvelines), fixée conformément au plan annexé à la présente délibération, est approuvée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'arrêté de délimitation unilatérale de la parcelle mentionnée à l'article premier.